

VENDREDI

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu (5, 27-32)

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Vous avez appris qu'il a été dit : Tu ne commettras pas d'adultère. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier jeté dans la géhenne. Et si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier qui s'en aille dans la géhenne.

Il a été dit également : Si quelqu'un renvoie sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui renvoie sa femme, sauf en cas d'union illégitime, la pousse à l'adultère ; et si quelqu'un épouse une femme renvoyée, il est adultère. »

- Acclamons la Parole de Dieu

Commentaire

Encore un exemple d'accomplissement de la Loi. Ce qui compte pour Jésus, ce n'est pas ce qui paraît aux yeux des humains, c'est d'abord le fond des cœurs, le sentiment qui accompagne l'acte. Ce qui souille l'être humain, ce n'est pas son corps, c'est son esprit, son désir, son intention. Jésus introduit ici une nouvelle valeur : le respect profond de soi-même, le respect de l'autre sexe, la noblesse de l'amour.

Le corps humain n'est pas mauvais. Mais le corps peut devenir tentateur. Que faire dans ces conditions ? Une détermination farouche : « arrache-le ».

Face à la loi concernant le divorce, Jésus exprime une autre position radicale : l'indissolubilité du mariage. Voilà une exigence qui sauve l'amour de tout ce qui le détruirait.